

RÉFORME DES TAXES SUR L'EAU POTABLE ET SUR L'ASSAINISSEMENT

TAXES (€/M ³) HT	2025	2026	2027	2028 2029 2030
PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	0.0854*			
REDEVANCE POUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE	0.43	0.39	0.33	0.30
REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE : TAUX DE BASE	0.05	0.06	0.12	0.21
REDEVANCE POUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TAUX DE BASE	0.03	0.09	0.17	0.17

REMARQUES : * Taux pour les communes en régie publique. Le taux pour les autres années n'est pas encore connu

Les taux de base pour la performance des réseaux d'eau potable et pour les systèmes d'assainissement collectif sont modulés par un coefficient qui varie de 0.2 (excellente performance) à 1 (mauvaise performance) pour l'eau potable et de 0.3 (excellente performance) à 1 (mauvaise performance) pour l'assainissement. Il est prévu des coefficients intermédiaires

L'année 2025 est une année de transition. C'est le coefficient de modulation forfaitaire correspondant à la performance optimale qui a été appliqué soit : $0.05 \times 0.2 = 0.01\text{€/M}^3$ et $0.03 \times 0.3 = 0.009\text{€/M}^3$. À partir de 2026 le coefficient appliqué sera celui des performances réelles.

Au montant de ces taxes s'ajoute une TVA au taux de 5.5% pour l'eau potable et de 10% pour l'assainissement

ÉVOLUTION DES REDEVANCES PAR M³ EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

HORS REDEVANCE : PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

PERFORMANCE	2025	2026	2027	2028 , 2029, 2030
OPTIMALE	0.45 € HT - 0.51€ TTC	0.429€ HT - 0.454€TTC	0.405€ HT - 0.426€TTC	0.393€ HT - 0.417€TTC
MAUVAISE		0.54€ HT - 0.57€ TTC	0.62€ HT - 0.66€TTC	0.68€ HT - 0.72€ TTC